



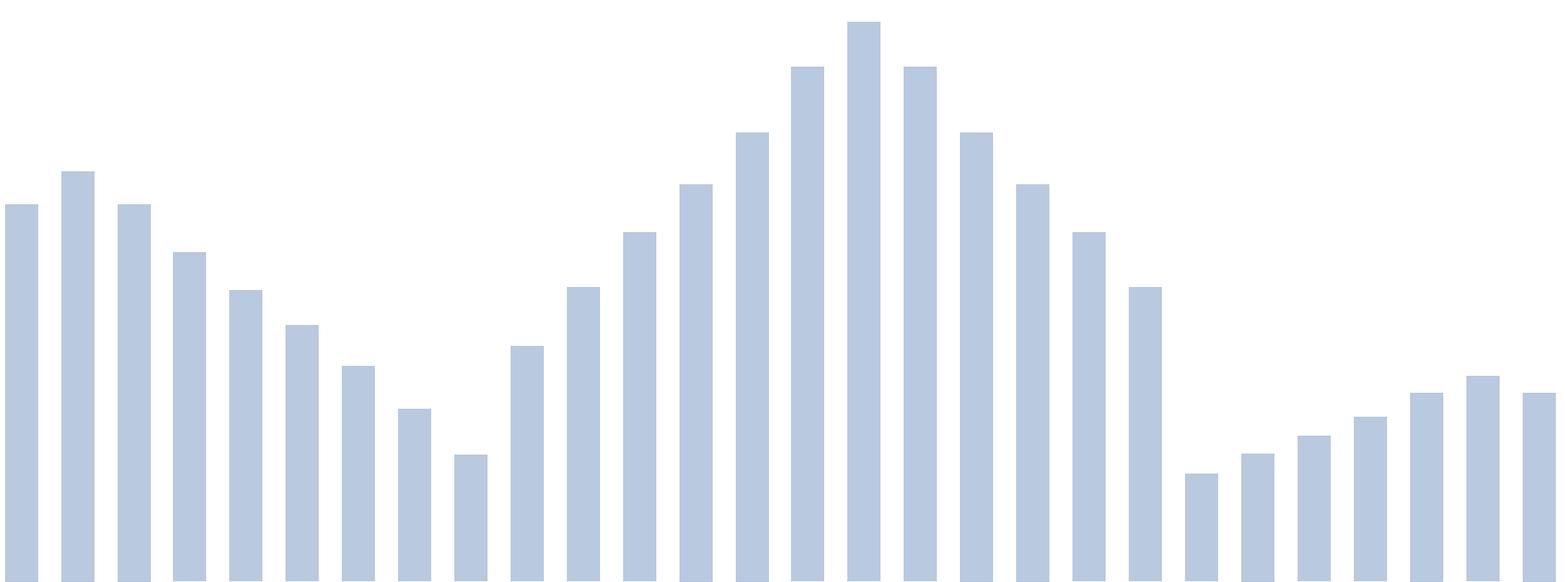
Interreg



UNIONE EUROPEA

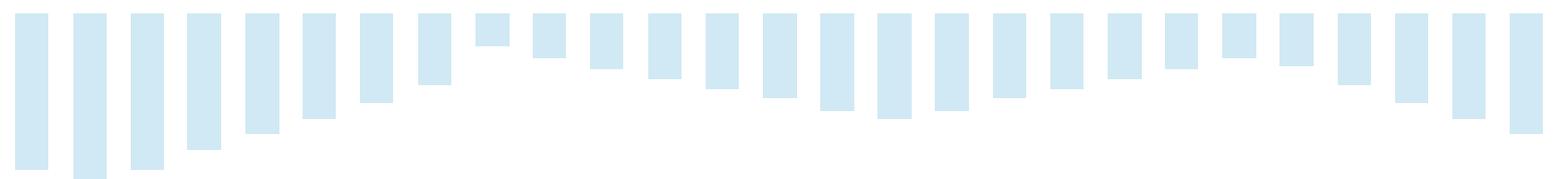
MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Analyses territoriales et thématiques - niveau local

PARTENAIRE: COMUNE DI LIVORNO



@ADAPTmaritime



www.interreg-maritime.eu/adapt



@ADAPT_maritime

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



1) Documents d'adresse politique

La direction politique de l'administration travaille au fin que la municipalité de Livourne devienne le centre et la synthèse des meilleures pratiques européennes «Capitale verte européenne», par le biais de projets aptes à intercepter les réseaux, les programmes et les financements européens.

L'action principale est la mise en œuvre des politiques d'atténuation des impacts environnementaux. En ce qui concerne la pollution de l'environnement, l'administration envisage:

- la réduction des émissions de CO2 en fonction des prévisions du Plan d'Action pour l'Energie Durable – PAED;
- la définition d'une cartographie des sources de pollution atmosphérique ponctuelles et détaillées;
- l'adoption de mesures d'atténuation et de diminution des émissions polluantes à travers un procès de réduction des niveaux d'émission en raison de l'urgence sanitaire prouvée par l'Istituto Toscano Tumori;
- la favorisation de la délocalisation des usines polluantes dans les zones à l'abri d'un potentiel dommage sanitaire à la population et la prévision de la dite délocalisation dans le nouveau plan structurel;
- la mise en œuvre d'une méthode de surveillance des eaux souterraines et de surface conforme aux objectifs de la directive-cadre européenne;
- la création d'un comité technique et scientifique intégrant les institutions et les organisations responsables du contrôle de l'environnement;
- l'adoption d'un système de «repassage à froid» par l'Autorité Portuaire c'est – à –dire d'un système d'alimentation électrique pour les navires à quai permettant d'éteindre les moteurs auxiliaires des navires amarrés.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, l'administration envisage:

- la définition d'un plan d'économie d'énergie apte à sensibiliser toutes les parties concernées;
- la définition d'un plan municipal pour le développement de la production d'une énergie renouvelable, optimisant l'utilisation des ressources, conformément aux directives européennes en matière d'utilisation d'énergies renouvelables compte tenu de leur impact sur la biodiversité.

En ce qui concerne le secteur des transports, l'administration envisage:

- l'actualisation d'une mobilité durable visant à réduire (minimiser) l'impact environnemental des transports par le biais d'une participation collective;
- la surveillance des niveaux de pollution atmosphérique (produits par) dûs à la circulation à l'aide de stations fixes et mobiles placées à des endroits stratégiques de la ville;
- la favorisation et le développement des transports publics locaux;
- l'amélioration des pistes cyclables;
- le développement des moyens « durables » de transport, économes en énergie et respectueux de l'environnement;
- la mise en œuvre d'un «Plan de Mobilité Durable», appellation visant à identifier la révision du plan de circulation de la ville, à travers une procédure participative capable d'intégrer la politique environnementale de la ville.

En ce qui concerne la planification urbaine, il faut remarquer que la durabilité de l'implantation urbaine et le maintien de l'intégrité de l'environnement naturel sont deux conditions strictement liées. L'approche urbanistique durable a pour but l'autosuffisance énergétique des systèmes de construction. À cet égard la théorie de l'architecture bioclimatique, l'exploitation maximale des sources d'énergie renouvelables, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement sont des principes fondamentaux. La révision des instruments d'urbanisation a pour but la «consommation zéro terre». À cet égard la possibilité de récupérer de vieux bâtiments, la requalification des zones fragilisées à travers des restructurations, dans le respect des caractéristiques de la perméabilité des sols tout en tenant compte des phénomènes d'instabilité hydrogéologique.

